



Après la citation directe par la Parole Libérée, la réaction du diocèse de Lyon

jeudi 25 mai 2017

Le diocèse de Lyon prend acte que plusieurs des victimes du P. Bernard Preynat intentent une nouvelle action judiciaire contre le cardinal Philippe Barbarin et plusieurs de ses collaborateurs pour « non dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs » et pour « non-assistance à personnes en péril ».

L'enquête préliminaire ouverte pour les mêmes raisons avait pourtant été classée sans suite au 1er août 2016, après plusieurs mois d'investigations, de perquisitions et plusieurs dizaines d'heures d'auditions.

Le diocèse de Lyon regrette qu'une nouvelle action de justice ait été préférée à un dialogue, pourtant plusieurs fois proposé par les autorités diocésaines à la Parole Libérée. Comment comprendre ce recours judiciaire alors même qu'il ne semble justifié par aucun élément nouveau ? Le Procureur de la République de Lyon avait, dans un avis, particulièrement motivé, jugé qu'aucune infraction n'avait été commise par le cardinal.

La question de la prescription évoquée par la Parole libérée, ce 23 mai 2017, n'était pas la justification du classement sans suite rendu par les magistrats du Parquet le 1er août 2016. Ils avaient en effet estimé que le cardinal Barbarin n'avait nullement entravé les démarches de la justice. Le parquet avait noté par ailleurs que les personnes concernées étaient majeures lorsqu'elles ont pris contact avec le diocèse et qu'elles « ne présentaient pas un état actuel de vulnérabilité ou de faiblesse de nature à les empêcher de révéler personnellement à la justice les faits subis par elles-mêmes ou par d'autres enfants, durant les années 1980-90 ». Par ailleurs, le Procureur de la République soulignait que plusieurs des personnes mises en cause avaient déclaré « avoir invité les plaignants à des dépôts de plainte ».

Lire [ici](#) la décision intégrale du classement sans suite prononcé le 1er août 2016 par Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lyon

Si le diocèse de Lyon comprend le désir de justice des victimes du P. Preynat et leur regret de ne pas avoir porté plainte à temps, il ne peut que déplorer un acharnement qui se trompe de cible et qui disperse les énergies inutilement au regard de l'objectif commun : la lutte contre la pédophilie.

Le cardinal Barbarin veut redire à chacun sa disponibilité, son désir de rencontrer les victimes qui le souhaitent et sa détermination à lutter avec toute la société française contre ce fléau. Il prie pour chacune des victimes, connues ou inconnues, et il appelle les catholiques à s'unir à lui à cette intention.